

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DEPRA/ 47 /2025

Annaba le, 26/01/2025

A

Monsieur : Bakhouch Hamza  
Lotissement 209 logts Errym - Annaba

**OBJET :** Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

**Projets :** Travaux Câble FO Pour Développement Lotissement Sid Ali 03

Bon de commande N° : 382 du 11/12/2024, ODS N° : 388/2024 du 27/11/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 45/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 11/03/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 25 Janvier 2025 , il a été constaté que les travaux ne sont pas encore achevé et ce malgré l'écoulement du délai contractuel.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;

Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



27  
Le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad